



## Conseil

Distr. générale  
18 juillet 2025  
Français  
Original : anglais

---

### Trentième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 7-18 juillet 2025

Point 11 de l'ordre du jour

**Examen du projet de règlement relatif  
à l'exploitation des ressources minérales  
dans la Zone en vue de son adoption**

### **Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'approche thématique à adopter pour résoudre les principales questions restées en suspens concernant l'élaboration des règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation**

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Réaffirmant* qu'il ne doit pas y avoir d'exploitation commerciale des ressources minérales dans la Zone en l'absence de règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation,

1. *Décide* d'adopter une approche thématique à sa trente et unième session pour résoudre les principales questions en suspens concernant l'élaboration des règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup> et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982<sup>2</sup>, en vue de fixer des objectifs d'étape pour l'adoption en temps voulu de ces règles, règlements et procédures ;

2. *Convient* des thèmes suivants, qui englobent les questions clés restées en suspens dans l'élaboration des règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation, qui appellent une attention accrue et une décision de sa part :

- a) Questions relatives à l'environnement ;
- b) Questions financières ;
- c) Questions réglementaires, procédurales et institutionnelles ;
- d) Questions de gouvernance.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 1836, n° 31364.



3. *Prie* le secrétariat d'élaborer un nouveau texte de synthèse révisé, sur la base des discussions menées au cours de sa trentième session, et de le publier sur le site Web de l'Autorité bien avant la première réunion de sa trente et unième session ;

4. *Décide* de poursuivre les travaux intersessions informels dans le cadre des groupes de travail et du groupe des Amis de la présidence en amont de la trente et unième session ;

5. *Prie* le secrétariat d'établir un projet de liste indicative des questions en suspens qui pourraient relever des quatre thèmes principaux définis au paragraphe 2 ci-avant, sur la base des discussions relatives à la présente décision et des questions en suspens identifiées dans le nouveau texte de synthèse révisé ;

6. *Prie également* le secrétariat d'élaborer un programme de travail indicatif bien avant la trente et unième session sur la base du projet de liste indicative visé au paragraphe 5 ci-dessus ;

7. *Décide*, pour orienter le programme de travail de sa trente et unième session, d'examiner au début de cette session le projet de liste indicative établi par le secrétariat ;

8. *Décide également* d'évaluer, à la fin de sa trente et unième session, le travail restant à accomplir avant l'adoption des règles, règlements et procédures et d'établir un plan d'action à cette fin, s'il y a lieu.

*338<sup>e</sup> séance  
18 juillet 2025*

---